



## JANVIER 2023

[www.handicapenergie.fr](http://www.handicapenergie.fr)



### REFORME DES RETRAITES : QU'EN EST-IL DU HANDICAP ?



**Élisabeth Borne, Première Ministre, a présenté son projet de réforme des retraites le mardi 10 janvier 2023. Quels sont les changements annoncés et qu'en est-il des personnes en situation de handicap ?**

Le mardi 10 janvier 2023, Élisabeth Borne, Première Ministre, a fait part de son projet de réforme des retraites. Elle a ainsi présenté différentes mesures concernant notamment l'âge légal de départ à la retraite et le nombre d'années de cotisation obligatoires pour pouvoir prétendre à une retraite à taux plein, c'est-à-dire sans qu'une décote ne soit appliquée. Elle a également évoqué le cas des personnes en situation de handicap et/ou d'invalidité.

Parmi les principaux changements annoncés :

– L'augmentation progressive, à partir du 1er septembre 2023, de l'âge légal de départ à la retraite. À raison d'une augmentation de trois mois par an, l'âge légal de départ à la retraite devrait alors passer progressivement de 62 ans à 64 ans. Il serait donc de 63 ans et 3 mois en 2027, puis de 64 ans en 2030.

– L'allongement de la durée de cotisation pour obtenir une retraite à taux plein. Aujourd'hui fixée à 42 ans, soit 168 trimestres, la durée de cotisation doit, elle aussi, augmenter progressivement pour atteindre 43 ans, soit 172 trimestres, en 2027. En réalité, ce changement avait déjà été entériné par la loi Touraine, en 2014, mais il devait être effectif seulement à partir de 2035. À travers cette nouvelle réforme, Elisabeth Borne propose donc d'avancer cette date de 8 ans.

Il faudra donc réunir ces deux critères pour bénéficier d'une retraite à taux plein. Toutefois des exceptions sont prévues, notamment pour les personnes ayant commencé à travailler très tôt, ou ayant atteint un certain âge. En ce sens, les personnes qui ont commencé à travailler avant 16 ans pourront partir dès 58 ans, entre 16 et 18 ans à partir de 60 ans, entre 18 et 20 ans à partir de 62 ans. D'autre part, il sera toujours possible de prendre sa retraite à taux plein à partir de 67 ans, quel que soit le nombre de trimestres cotisés. Concernant les travailleurs en situation de handicap, aucun changement majeur n'a été annoncé par Elisabeth Borne dans le cadre de son projet de réforme des retraites. Elle a ainsi déclaré : « Comme aujourd'hui, les personnes en situation d'invalidité ou d'inaptitude pourront partir à 62 ans à taux plein, les travailleurs handicapés à compter de 55 ans ».

**Attention :** Cela concerne les Travailleurs Handicapés disposant d'une RQTH (Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé) jusqu'au 31/12/2015 et disposant d'un taux de handicap égal ou supérieur à 50% à compter du 01/01/2016 avec au moins 30 ans de cotisation en tant que Travailleur Handicapé, ou les personnes dont l'invalidité ou l'inaptitude a été officiellement reconnue, et qui réunissent déjà les critères nécessaires pour pouvoir disposer de conditions de départ plus favorables. Pour en savoir plus sur ce point, n'hésitez pas à consulter le **dossier spécial Retraite et handicap** sur le site HANDIRECT (lien ci-dessous). Le projet de réforme sera présenté en Conseil des ministres le 23 janvier 2023, avant d'être discuté au Parlement au cours du premier trimestre 2023. Son entrée en vigueur est prévue pour le 1er septembre 2023. Pour en savoir plus sur la retraite et accéder à votre compte retraite :

<https://www.info-retraite.fr/portail-services/login>

<https://handirect.fr/reforme-des-retraites-le-cas-des-personnes-en-situation-de-handicap/>

## PENSION D'INVALIDITE + 0,8 % EN JANVIER 2023



Nouvelle revalorisation de 0,8 % pour le montant minimum de la pension d'invalidité. Son montant minimum s'élève désormais à 311,56 euros. Les pensions d'invalidité sont revalorisées chaque année au 1er avril, en vertu de l'article L. 341-6 du code de la sécurité sociale. Petite différence pour le montant minimal de la pension d'invalidité qui, lui, est revalorisé au 1er janvier puisqu'il s'appuie sur le montant de l'allocation aux vieux travailleurs salariés, en vertu de l'article L. 341-5 du code de la sécurité sociale. **Au 1er janvier 2023, il augmente de 0,8 % !** Il avait également été réévalué de 4 % en juillet 2022 pour faire face à une inflation exceptionnelle. Son montant minimum passe ainsi à 311,56 € en janvier 2023.

## **AAH : une revalorisation en avril et une déconjugalisation**

A noter que l'Allocation adulte handicapé, qui a également connu une hausse de 4 % en juillet 2022, n'est pas réévaluée au 1er janvier 2023 car elle n'est pas liée au PASS (Plafond Annuel de la Sécurité Sociale). Il faudra attendre le 1er avril 2023 pour le prochain coup de pouce qui, même si ce chiffre n'est pas définitif, devrait avoisiner 1,7 %. Par ailleurs, la déconjugalisation de l'AAH entrera en vigueur le 1er octobre 2023 a annoncé le gouvernement dans un décret publié le 28 décembre 2022 au Journal officiel.

## **ÉVOLUTION DE LA PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP : LA CNSA PUBLIE UN GUIDE POUR ACCOMPAGNER LES MDPH**



Le décret n° 2022-570 du 19 avril 2022 relatif à la prestation de compensation prévoit d'améliorer l'accès à la PCH pour les personnes ayant une altération de fonctions mentales, psychiques, cognitives ou un trouble neurodéveloppemental (TND) à partir du 1er janvier 2023.

La CNSA publie un guide pour accompagner les équipes pluridisciplinaires des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) dans leur mise en œuvre de cette évolution.

L'amélioration de l'accès aux droits et à la compensation des personnes vivant avec une altération des fonctions mentales, psychiques, cognitives ou avec un TND a été identifiée comme une priorité forte lors de la Conférence nationale du handicap (CNH) du 11 février 2020.

Le décret du 19 avril 2022 fait suite aux propositions du rapport Leguay et à une expérimentation menée dans trois MDPH (Ardennes, Gironde, Vosges) entre octobre 2021 et mars 2022. Il vise notamment à améliorer l'accès à la PCH pour les personnes ayant une altération de fonctions mentales, psychiques, cognitives ou avec un TND. Cette réforme marque une avancée importante pour ces personnes et pour leurs familles. Elle élargit à la fois les critères d'éligibilité générale à la PCH et d'éligibilité à la PCH aide humaine. Elle étend également les possibilités de réponse à leurs besoins, avec la création du nouveau domaine d'aide humaine, le « soutien à l'autonomie ».

Le soutien à l'autonomie vient compenser le manque d'autonomie et les restrictions de participation sociale de la personne pour lui permettre de gagner en autonomie. Il autorise à aller au-delà du soutien aux « actes essentiels » pour répondre aux besoins spécifiques d'assistance des personnes présentant un handicap lié à des altérations de fonctions mentales. Ce guide destiné aux équipes pluridisciplinaires des MDPH a été élaboré dans le cadre d'un groupe de travail rassemblant les représentants des associations impliquées dans la préparation du décret, des MDPH et des administrations. Il a pour objectif de permettre une application harmonisée de ce nouveau texte sur le territoire national.

[https://www.cnsa.fr/actualites-agenda/actualites/evolution-de-la-prestation-de-compensation-du-handicap-la-cnsa-publie-un-guide-pour-accompagner-les-mdph?fbclid=IwAR37Xgp9rhyLsBP6J1\\_fVnNLC4TumC7C56tHZpNKmYGpPeFlwZ1\\_jQK6fhU](https://www.cnsa.fr/actualites-agenda/actualites/evolution-de-la-prestation-de-compensation-du-handicap-la-cnsa-publie-un-guide-pour-accompagner-les-mdph?fbclid=IwAR37Xgp9rhyLsBP6J1_fVnNLC4TumC7C56tHZpNKmYGpPeFlwZ1_jQK6fhU)

## LES CHEFS EXTRAORDINAIRES FONT RIMER CUISINE ET HANDICAP MENTAL A TRAVERS DES VIDEOS ASTUCIEUSES



Les Chefs Extraordinaires font rimer cuisine et handicap mental à travers des vidéos astucieuses

Valoriser les personnes en situation de handicap mental et cognitif à travers des astuces et recettes de cuisine en vidéo : tel est l'objectif du média « **Les Chefs Extraordinaires** », lancé par l'association « **Les Extraordinaires** ».

Ce média propose des vidéos de recettes et astuces pour la cuisine présentées par des chefs en situation de handicap mental et adaptées à tous les publics.

### Que propose le média Les Chefs Extraordinaires ?

Il propose des vidéos de recettes et d'astuces de chefs présentées par des chefs en situation de handicap mental ou cognitif – des personnes qui travaillent déjà dans la restauration et qui interviennent pour animer les vidéos des Chefs Extraordinaires. Ainsi, nous avons reçu 14 chefs en situation de handicap, venus de 6 restaurants inclusifs membres des Brigades Extraordinaires invités pour réaliser ces vidéos.

En parallèle, nous avons déjà pu inviter des personnalités célèbres dans le monde de la cuisine, comme la cheffe pâtissière et critique gastronomique Mercotte, et le chef cuisinier colombien Juan Arbelaez ; ainsi que des Youtubeurs comme Morgan VS et Florian OnAir. Ils sont venus bénévolement pour tourner avec ces chefs en situation de handicap mental.

À ce jour, nous avons réalisé 39 vidéos, récolté plus de 62 000 vues et rassemblé près de 2000 abonné.e.s sur YouTube.

Les recettes présentées par les chefs en situation de handicap sont préparées en amont avec leurs managers, afin de vérifier que tout est au point et qu'ils sauront s'y prendre au mieux au moment du tournage. Actuellement, on fait un jour de tournage par mois, avec un à deux invités, plusieurs recettes et astuces, des interviews...ce qui nous permet de préparer environ un mois de diffusions par la suite. Un rythme qui peut évoluer au vu de nos perspectives d'évolution.

### À qui s'adressent les vidéos des Chefs Extraordinaires ?

Les premières cibles de ce média, qui est en fait la vitrine de l'association « Les Extraordinaires », sont les personnes en situation de handicap mental, pour leur donner confiance en elles et leur montrer qu'elles peuvent cuisiner de bons plats, sachant que les personnes en situation de handicap mental sont les premières touchées par la malbouffe.

Mais les vidéos s'adressent aussi au grand public, avec des vidéos de recettes intéressantes à découvrir pour tout le monde, comme : le taboulé, la pizza, la meringue...

Nous avons également pour objectif de faciliter la mise en relation entre les personnes en situation de handicap mental qui veulent travailler dans la restauration et les employeurs du secteur de la restauration. C'est un levier que l'on souhaiterait vraiment développer.



## Quels sont vos autres projets pour l'année 2023 ?

On souhaiterait aussi avoir deux personnalités, que ce soient des sportifs, des acteurs, des personnalités du monde culinaire... des personnes qui seraient sensibles à la question du handicap et qui souhaiteraient participer à nos vidéos. On voudrait faire au moins 5 tournages. **Ceux-ci auront lieu dans le restaurant « Le Reflet » de Paris mais nous souhaitons aussi intégrer « Le Reflet » de Nantes, avec les visites de marchés et les rencontres de producteurs.**

<https://www.youtube.com/@chefsextraordinaires5616/videos>

<https://handirect.fr/les-chefs-extraordinaires-font-rimer-cuisine-et-handicap-mental-a-travers-des-vidéos-astucieuses/>

## FOCUS SUR LA CULTURE : À CONSOMMER SANS MODERATION



**Spectacle associant danse et théâtre, "Parade" questionne sur la différence et la beauté à travers les prestations de danseurs professionnels et d'interprètes en situation de handicap.**

Promouvoir toutes les formes d'expression modernes, repenser le handicap et ne laisser personne à la marge voici quelques-unes des nombreuses valeurs portées par « Parade », spectacle proposé par Andrew Graham et la

Compagnie L'Autre maison. Alliant danse et théâtre, cette création artistique questionne sur la différence, l'identité et la place de chacun tout en invitant le public à découvrir une représentation qui fait fi des idées préconçues sur ce qu'est la danse et la beauté. **Le spectacle sera joué le samedi 25 février 2023 à 20h30, à Mougins (06).**

### **17 danseurs font le spectacle et invitent à repenser le handicap**

Ballet surréaliste créé en 1917 par Cocteau, Picasso, Satie et Massine pour les Ballets Russes, **Parade** est une oeuvre de répertoire et une pièce avant-gardiste. Avec ses danseurs aux corps « modifiés » par la scénographie Moderniste de Picasso, elle s'éloigne de la logique figurative des arts historiques.

Un siècle plus tard, le chorégraphe Andrew Graham, le musicien Martin Poncet, le plasticien Mounir Ayache et la dramaturge Béatrice Pédraza conçoivent une **Parade** ouverte à toutes les formes d'expressions modernes. Sur scène, 17 danseurs inventent un monde qui ne laisserait plus des gens à la marge, repensent les situations de handicaps, de migrations, de genres et d'identités. Frictions de peaux, de sons, de mots, d'objets, corps imbriqués, assemblés... La matière humaine, belle et vivante, est l'essence d'une nouvelle construction des communs, sur des références au music-hall, aux revues de cabaret, au cirque et aux ballrooms Queer.

Réservation : Par téléphone : 04 92 92 55 67 En ligne : [www.scene55.fr](http://www.scene55.fr)



André Fertier · Myrha Govindjee

## Culture et handicap 50 ans d'histoire

L'historique d'un demi-siècle  
d'évolutions dans les concepts,  
les politiques et les pratiques



L'Harmattan CEMAFORRE  
LES ÉDITIONS

## Culture et handicap, 50 ans d'histoire - L'historique d'un demi-siècle d'évolutions dans les concepts, les politiques et les pratiques

À la suite de leurs recherches menées dans le cadre de Cemaforre, Centre national de ressources pour l'accessibilité culturelle, les auteurs proposent cet essai, une première dans le domaine des sciences humaines, politiques et sociales. Il retrace les différentes formes de prise en compte des personnes handicapées et âgées en manque d'autonomie vis-à-vis du droit de participer librement à la vie culturelle. Il a nécessité l'identification et l'analyse des événements clés qui ont jalonné un demi-siècle d'histoire en France...

<https://livre.fnac.com/a17250127/Andre-Fertier-Culture-et-handicap-50-ans-d-histoire>

« Il a deux personnalités, c'est un vrai schizo ! », « Un joint n'a jamais fait de mal à personne », « Les psys, c'est pour les fous ! », « Tout le monde a des idées suicidaires. », « C'est normal d'être déprimé·e quand on est vieux·eille. » La santé mentale, prochain défi sanitaire annoncé par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) s'invite de plus en plus dans les médias, les réseaux sociaux, et les débats publics. Pourtant, elle reste mal connue du grand public. Tantôt, elle fait peur, suscitant de la méfiance ou de la fascination. Tantôt, elle n'est pas prise au sérieux. Prendre soin de sa santé mentale est un sujet souvent considéré comme secondaire. Quant aux troubles psychiques, ils restent tabous. Ce livre propose de sortir des clichés en déconstruisant 70 idées reçues concernant la banalisation des souffrances psychiques, les mythes autour des psychothérapies et des « psy », la peur du contrôle social. Écrit et dirigé par Astrid Chevance avec un collectif d'auteurs, chercheurs et/ou cliniciens, il constitue un outil précieux pour informer et sensibiliser, se défendre contre les préjugés et susciter des échanges. Astrid Chevance est cheffe de clinique en Santé publique à l'Université Paris-Cité. Psychiatre normalienne, agrégée d'histoire, épidémiologiste.

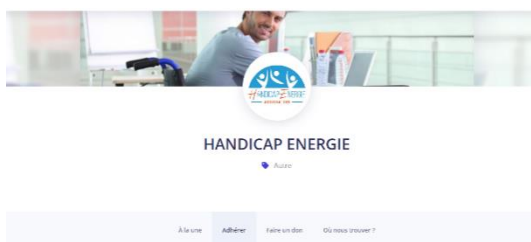
Sous la direction d'Astrid Chevance

## En finir avec les idées fausses sur la psychiatrie et la santé mentale

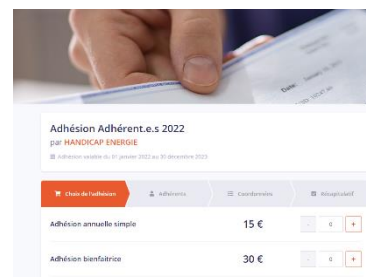


<https://livre.fnac.com/a11768653/Astrid-Chevance-En-finir-avec-les-idees-faussees-sur-la-psychiatrie-et-la-sante-mentale>

# N'OUBLIEZ PAS DE RENOUELER VOTRE ADHESION !



Cliquez sur le lien suivant et grâce à HELLOASSO, votre adhésion sera entièrement dématérialisée :



<http://www.handicapenergie.fr/elementor-1750/>

## PRENEZ SOIN DE VOUS ET DE VOS PROCHES

Ont participé à ce numéro :

Jean François CHOLAT, Olivier RAYMOND

Conception/Rédaction : Sophie GUILLARD

[www.handicapenergie.fr](http://www.handicapenergie.fr)

Contact : [contact@handicapenergie.fr](mailto:contact@handicapenergie.fr)

*Vous recevez cette newsletter car votre adresse postale ou votre adresse mail est référencée dans notre base de données. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant.*

## Nos Partenaires

